



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 116767

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la création du régime social des indépendants (RSI) et la mise en place de l'interlocuteur social unique (ISU). En effet, ce dernier sera chargé, dès le 1er janvier 2008, du recouvrement des cotisations et contributions sociales dues à titre personnel par les indépendants. L'ISU va donc retirer aux organismes conventionnés l'une des missions qu'ils exercent depuis quarante ans pour le compte de la CANAM. Ce transfert d'activité aura bien entendu des conséquences sociales pour les personnels des organismes conventionnés actuellement affectés à ces tâches. Aussi, fort de l'inquiétude de ces derniers, il lui demande de bien vouloir lui indiquer toutes les mesures d'accompagnement de ces personnels qu'il entend prendre afin de les rassurer sur leur devenir.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116767

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 749